

# APERÇU DU FONDS

## FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'OCCASIONS LIÉES À L'INFLATION

### PICTON MAHONEY

#### CATÉGORIE F



Le 23 avril 2025

Ce document renferme des renseignements essentiels sur le Fonds alternatif fortifié d'occasions liées à l'inflation Picton Mahoney – catégorie F (le « Fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion d'actifs Picton Mahoney (le « gestionnaire ») au numéro sans frais 1 866 369-4108 ou à l'adresse [service@pictonmahoney.com](mailto:service@pictonmahoney.com), ou visitez le site Web [www.pictonmahoney.com](http://www.pictonmahoney.com).

**Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.**

Le présent OPC constitue un OPC alternatif. Il a la capacité d'investir dans des catégories d'actifs ou de recourir à des stratégies de placement qui ne sont pas autorisées pour les OPC classiques. Parmi les stratégies qui permettent de différencier ce Fonds des OPC classiques figurent le recours accru aux dérivés à des fins de couverture et à d'autres fins, la capacité accrue de vendre des titres à découvert et la capacité d'emprunter des sommes aux fins de placement. Même si ces stratégies seront utilisées conformément aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds, dans certaines conditions du marché, elles pourraient augmenter le rythme auquel votre placement perd de la valeur.

Le présent OPC a obtenu une dispense qui lui permet d'avoir recours à des ventes à découvert et/ou à des emprunts d'argent pour obtenir une exposition additionnelle grâce à laquelle l'OPC peut effectuer des ventes à découvert de titres et/ou des emprunts d'argent dont la limite combinée peut atteindre 100 % de sa valeur liquidative. Cette limite relative aux ventes à découvert et aux emprunts d'argent est supérieure aux limites autorisées en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables pour les OPC classiques ainsi que pour les OPC alternatifs.

#### BREF APERÇU

|                                             |               |                                |                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|---------------------------------------------|---------------|--------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Code du Fonds :                             | 3701          | Gestionnaire du Fonds :        | Gestion d'actifs Picton Mahoney                                                                                                                                                                                                                                          |
| Date de lancement de la catégorie :         | 26 avril 2023 | Gestionnaire de portefeuille : | Gestion d'actifs Picton Mahoney                                                                                                                                                                                                                                          |
| Valeur totale du Fonds au 28 février 2025 : | 26 619 430 \$ | Distributions :                | Le Fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. Toutes les distributions versées seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires, sauf si le porteur enjoint au Fonds de verser ces distributions en espèces. |
| Ratio des frais de gestion (RFG) :          | 1,69 %        | Placement minimal :            | 2 000 \$ pour le placement initial et 500 \$ pour les placements additionnels                                                                                                                                                                                            |
|                                             |               | Effet de levier :              | L'exposition brute globale du Fonds ne doit pas dépasser trois fois sa valeur liquidative, calculée chaque jour. Dans les conditions normales du marché, l'exposition globale brute du Fonds correspond à une fourchette prévue de 0,5 à 2,0 fois sa valeur liquidative. |

# FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'OCCASIONS LIÉES À L'INFLATION

## PICTON MAHONEY

### CATÉGORIE F



#### Dans quoi le Fonds investit-il?

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer une exposition à un portefeuille diversifié en gestion active d'actifs liés à l'inflation qui visent à produire un rendement positif au cours de périodes inflationnistes.

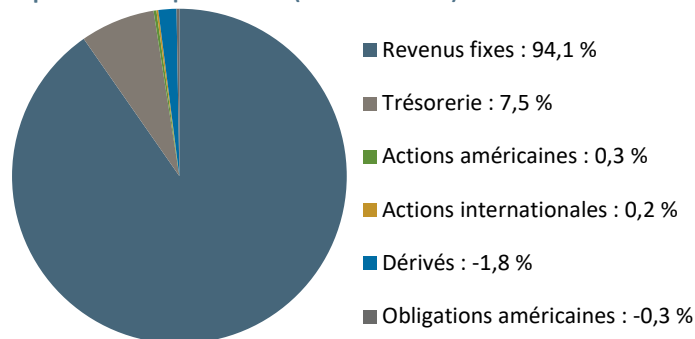
L'exposition brute globale du Fonds correspond à la somme de ce qui suit et ne doit pas dépasser trois fois sa valeur liquidative : i) la valeur marchande totale des positions acheteur du Fonds, ii) la valeur marchande totale des ventes à découvert physiques visant des titres de capitaux propres, des titres à revenu fixe ou d'autres actifs du portefeuille et iii) la valeur théorique totale des positions du Fonds à l'égard de dérivés visés, sauf ceux qui sont utilisés à des fins de couverture.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 28 février 2025. Ces placements changeront au fil du temps.

#### 10 principaux placements (28 février 2025)

|                                                                    |         |
|--------------------------------------------------------------------|---------|
| 1. Bon du Trésor canadien 27-mars-25                               | 28,9 %  |
| 2. Bon du Trésor canadien 24-avril-25                              | 28,9 %  |
| 3. Bon du Trésor canadien 22-mai-25                                | 18,6 %  |
| 4. Bon du Trésor canadien 18-juin-25                               | 17,7 %  |
| 5. Trésorerie                                                      | 7,5 %   |
| 6. Bon du Trésor américain axé sur l'inflation 1,25 % 15-avril-28  | 5,7 %   |
| 7. Bon du Trésor américain axé sur l'inflation 2,125 % 15-avril-29 | 5,7 %   |
| 8. Bon du Trésor américain axé sur l'inflation 1,625 % 15-oct-29   | 5,5 %   |
| 9. Applovin Corp.                                                  | 0,0 %   |
| 10. Brinker INTL. Inc.                                             | 0,0 %   |
| Pourcentage total des 10 principaux placements                     | 118,5 % |
| Nombre total de placements                                         | 411     |

#### Répartition des placements (28 février 2025)



#### Quels sont les risques associés à ce Fonds?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

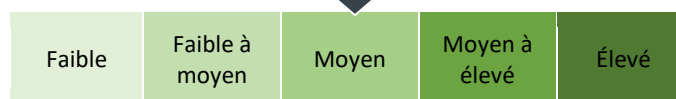
Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

#### Niveau de risque

Le gestionnaire estime que la volatilité de ce Fonds est **moyenne**.

Puisqu'il s'agit d'un nouveau Fonds, le niveau de risque ne constitue qu'une estimation faite par le gestionnaire. Généralement, ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques liés à un placement dans un tel organisme? » dans le prospectus simplifié du Fonds.

#### Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

#### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement des parts de catégorie F du Fonds au cours de la dernière année. Les frais du Fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du Fonds.

# FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'OCCASIONS LIÉES À L'INFLATION

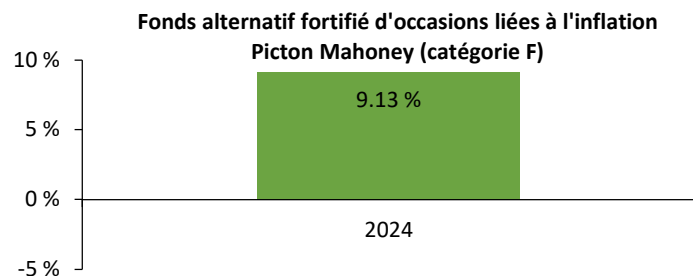
## PICTON MAHONEY

### CATÉGORIE F



#### Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de catégorie F du Fonds au cours de la dernière année. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce Fonds dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



#### Rendement moyen

La personne qui a investi 1 000 \$ dans des parts de catégorie F du Fonds depuis la date de création a maintenant 1 094,53 \$, ce qui équivaut à un rendement composé annuel de 5,08 %.

#### À qui le Fonds est-il destiné?

Ce Fonds pourrait vous convenir si :

- vous prévoyez détenir votre placement de moyen à long terme;
- vous voulez obtenir une exposition à un portefeuille en gestion active d'actifs qui vise à produire un rendement positif au cours de périodes inflationnistes;
- vous pouvez tolérer un niveau de risque élevé.

#### Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer, pour acheter, posséder et vendre des parts de catégorie F du Fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une catégorie et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

##### 1. Frais d'acquisition :

Il n'y a pas de frais d'acquisition à l'achat de parts de catégorie F du Fonds.

##### 2. Frais du Fonds :

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds.

Au 31 décembre 2024, les frais de la catégorie F s'élevaient à 1,87 % de sa valeur, ce qui correspond à 18,70 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

##### Ratio des frais de gestion (RFG)

Il s'agit du total des frais de gestion (y compris la commission de suivi), de la rémunération au rendement (s'il y a lieu) et des frais d'exploitation du Fonds.

1,69 %

##### Ratio des frais d'opérations (RFO)

Il s'agit des frais d'opérations du Fonds.

0,18 %

##### Frais du Fonds

1,87 %

#### Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de catégorie F du Fonds sur 3 mois au cours de la dernière année. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

|                    | Rendement | Trimestre clos le | Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le Fonds au début de cette période |
|--------------------|-----------|-------------------|------------------------------------------------------------------------|
| Meilleur rendement | 6,96 %    | 30 avril 2024     | Votre placement augmenterait à 1 069,63 \$                             |
| Pire rendement     | -3,12 %   | 31 juil. 2024     | Votre placement diminuerait à 968,78 \$                                |

#### Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le Fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

# FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'OCCASIONS LIÉES À L'INFLATION

## PICTON MAHONEY

### CATÉGORIE F



Le Fonds verse chaque trimestre au gestionnaire une rémunération au rendement correspondant à 20 % de l'excédent du rendement des parts de catégorie F sur le rendement de l'indice des prix à la consommation, non désaisonnalisé, publié par Statistique Canada (l'« **indice des prix à la consommation** »), majoré des taxes applicables. La rémunération au rendement à l'égard de chacune des parts de catégorie F correspond à la valeur liquidative quotidienne des parts de catégorie F au cours du trimestre civil, multipliée par 20 % de l'excédent du rendement global des parts de catégorie F sur le pourcentage total d'augmentation ou de diminution du rendement de l'indice des prix à la consommation depuis la fin de la période à l'égard de laquelle la dernière rémunération au rendement a été versée à l'égard des parts de catégorie F, majoré des taxes applicables. Si, à quelque moment que ce soit, le rendement total des parts de catégorie F est inférieur à celui de l'indice des prix à la consommation, aucune rémunération au rendement ne sera versée jusqu'à ce que le rendement total des parts de catégorie F par rapport à celui de l'indice des prix à la consommation ait comblé ce déficit, exprimé en pourcentage.

Aux fins du calcul de la rémunération au rendement à l'égard du Fonds, on a recours à un indice des prix à la consommation quotidien extrapolé, qui est décrit dans le prospectus simplifié du Fonds. Le gestionnaire n'ajustera pas l'indice des prix à la consommation quotidien extrapolé utilisé pour calculer la rémunération au rendement lorsque Statistique Canada publie l'information sur l'indice des prix à la consommation réel.

#### Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée à la société de votre représentant à l'égard des parts de catégorie F du Fonds.

#### 3. Autres frais :

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts de catégorie F du Fonds.

| Frais                              | Ce que vous payez                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Négociation à court terme          | Des frais de 1 % du montant du rachat peuvent être exigés si vous faites racheter vos parts dans les 30 jours suivant leur souscription. Ces frais sont remis au Fonds.                                                                                                                                                                                                                            |
| Frais d'échange et de reclassement | Vous pourriez devoir payer des frais d'échange ou de reclassement, selon le cas, pouvant aller jusqu'à 2 % de la valeur liquidative des parts de la catégorie applicable d'un fonds que vous échangez ou reclassez. Vous pouvez négocier ce montant avec votre représentant. Les frais de courtier liés aux échanges et aux reclassements sont acquittés par le rachat des parts que vous détenez. |
| Services tarifés                   | Les parts de catégorie F sont disponibles si vous avez un compte à services rémunérés à l'acte ou un compte intégré pour lequel vous payez directement des frais à la société de votre représentant.                                                                                                                                                                                               |

#### Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du Fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du Fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

#### Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec Gestion d'actifs Picton Mahoney ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du Fonds constituent les documents légaux du Fonds.

#### Gestion d'actifs Picton Mahoney

33 Yonge Street, Suite 320  
Toronto (Ontario) M5E 1G4  
Téléphone : 416 955-4108  
Sans frais : 1 866 369-4108

Courriel : [service@pictonmahoney.com](mailto:service@pictonmahoney.com)  
[www.pictonmahoney.com](http://www.pictonmahoney.com)

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse [www.autorites-valeurs-mobilieres.ca](http://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca).